



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2025**  
**COMMUNE DE TRIEUX**

La réunion a débuté le 17 avril 2025 à 18h00 sous la présidence du Maire, Monsieur KOCIAK Jean-Claude.

**Membres présents :**

Monsieur BARBERIO Antoine  
Monsieur BOSSI Yoann  
Monsieur CERONE Antony  
Madame DELLES Nathalie  
Madame DURLA Jocelyne  
Madame FILLGRAFF Monique  
Monsieur GIANGRANDI Patrick  
Monsieur KOCIAK Jean-Claude  
Monsieur MARZEK Jean-Pierre  
Monsieur MENGHI Marizio  
Madame MILIZIANO Jennifer  
Madame NAGEL Annie  
Monsieur RIANI Gérald  
Madame SABBA Barissa  
Monsieur TELLIER Olivier  
Monsieur TOMC Claude  
Madame VAN MEEL Lucie

**Membres absents représentés :**

Madame CIPRIANI Christiane Pouvoir donné à M BOSSI Yoann  
Madame DEVAUX Stéphanie Pouvoir donné à M TELLIER Olivier  
Madame LANDOWSKY Sylvie Pouvoir donné à M KOCIAK Jean-Claude  
Madame MANGEOT Nathalie Pouvoir donné à Mme MILIZIANO Jennifer  
Madame THIRION WATRIN Frédérique Pouvoir donné à Mme SABBA Barissa

**Membres absents :**

Monsieur THOMAS Julien

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOSSI Yoann

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

152\_2025 - Rétrocession voiries  
153\_2025 - Renouvellement de la prestation de contrôle des poteaux d'incendie  
154\_2025 - subvention DETR Maison Médicale  
155\_2025 - MSP Trieux  
156\_2025 - Décisions modificatives n°1, 2 et 3  
157\_2025 - Adhésion à la mission RGPD du CDG54  
- PLUI  
- jurées d'assises 2026  
158\_2025 - subvention aux associations

159\_2025 - Fourrière Moineville  
160\_2025 - renouvellement ligne de trésorerie  
- Questions diverses

#### 152\_2025 - Rétrocession voiries

Le conseil municipal doit se prononcer sur le projet de convention de remise des infrastructures pour les lotissements "Les Terrasses de Chevillons" parcelles section ZA n°245, 306, 380, 415. Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

**18 voix pour**

**4 abstentions** : M GIANGRANDI Patrick, M RIANI Gérald, Mme SABBA Barissa, Mme THIRION WATRIN Frédérique (représenté)

#### 153\_2025 - Renouvellement de la prestation de contrôle des poteaux d'incendie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents confie au Syndicat mixte Contrat Rivière Woigot la prestation de contrôle technique des points d'eau incendie et dit que la participation financière de la commune est de 0,29 € HT par habitant et par an, pour une périodicité de contrôle de trois ans,

**22 voix pour**

#### 154\_2025 - subvention DETR Maison Médicale

Le conseil municipal après discussion, approuve à la majorité, le projet de la construction de la MSP de Trieux et arrête les modalités de financement suivantes emprunt pour Maison de Santé à la banque des territoires

**17 voix pour**

**5 abstentions** : Mme DEVAUX Stéphanie (représenté), M GIANGRANDI Patrick, M RIANI Gérald, Mme SABBA Barissa, Mme THIRION WATRIN Frédérique (représenté)

#### 155\_2025 - MSP Trieux

Le projet de la construction de la Maison de santé pluridisciplinaire se finalise :

Voici le plan de financement

MSP Trieux		
Montant total projet		1 498 187,32
montant appartements		166 924,84
montant projet sans appartement		1 331 262,48
	%	Montant HT
<b>Montant projet sans logement</b>	<b>100</b>	<b>1 331 262,48</b>

DETR	30,00	399 378,74
Grand Est	11,27	150 000,00
ARS	1,13	15 000,00
Département	15,00	199 689,37
Feader	15,00	199 689,37
<b>TOTAL subvention</b>	<b>72.39</b>	<b>963 757.49</b>
Autofinancement	27.61	367 504,99

et les modalités de financement suivantes :

- emprunt pour Maison de Santé Pluridisciplinaire à la Banque des territoires

Le conseil municipal approuve le projet et les modalités de financement à la majorité.

### 17 voix pour

**5 abstentions** : Mme DEVAUX Stéphanie (représenté), M GIANGRANDI Patrick, M RIANI Gérald, Mme SABBA Barissa, Mme THIRION WATRIN Frédérique (représenté)

### 156\_2025 - Décisions modificatives n°1, 2 et 3

Afin de rendre le budget plus lisible et d'apporter des modifications au budget primitif, M. Tellier explique que la commune a besoin de passer trois décisions modificatives en fonctionnement et investissement

DM 1 :Taxe d'aménagement

10226 : taxe d'aménagement	9 661.87
1313 départements	75175.00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>84 836.87</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>84 836.87</b>
1323 départements	75 175.00
10226 taxe d'aménagement	34 109.00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>109 284.00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>109 284.00</b>

DM2 : dissolution syndicat réseau câblé

002 déficit de fonctionnement reporté	0.23
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.23</b>

001 déficit d'investissement reporté	3405.78
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>3405.78</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3406.01</b>
002 excédent de fonctionnement reporté	4635.34
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>4635.34</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4635.34</b>

DM3 dotations

60613 chauffage urbain	24621.46
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>24621.46</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>24621.46</b>
74111 Dotation forfaitaire des communes	27209.00
741121 Dotation de solidarité rurale DSR des communes	2803.00
741127 Dotation nationale de péréquation DNP des communes	3042.00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>33054.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>33054.00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>112864.34</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>112864.34</b>

Le conseil municipal, après discussion, adopte les trois décisions modificatives à la majorité.

**18 voix pour**

**4 abstentions** : M GIANGRANDI Patrick, M RIANI Gérald, Mme SABBA Barissa, Mme THIRION WATRIN Frédérique (représenté)

#### 157\_2025 - Adhésion à la mission RGPD du CDG54

Le maire propose à l'assemblée d'adhérer au service d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité, de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission, de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte la proposition

**22 voix pour**

- PLUI

// Nature des débats //

**- jurées d'assises 2026**

Tirage au sort des 6 jurés d'assises pour l'année 2026 a été effectué. Les personnes concernées seront prévenues.

**158\_2025 - subvention aux associations**

Le conseil municipal prend connaissance des montants accordés aux associations au cours de la commission des finances tenu le 9 avril 2024. Ci-après le tableau récapitulatif.

Le conseil municipal est favorable à la majorité des votants.

	montant sollicité	Montant accordé en commission des finances du 02,04,2025
<b>ACCA</b>		
<b>ACPG-CATM</b>		
amicale des porte-drapeaux	50,00	50,00
<b>Amicale franco-polonaise</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
<b>ART ET CULTURE</b>	<b>250,00</b>	250,00
<b>ASSOCIATION « LES PETITES MAINS »</b>	<b>1 000,00</b>	1 000,00
<b>ASTT</b>	<b>1 550,00</b>	1 550,00
BASKET TUQUEGNIEUX	200,00	200,00
<b>comité des fetes</b>		
<b>CERCLE HISTOIRE</b>		
<b>CLUB LOISIRS ET SOURIRES</b>	<b>600,00</b>	600,00
<b>DONNEURS DE SANG</b>	<b>200,00</b>	200,00
ECOLE DE MUSIQUE	2 700,00	2 700,00
<b>EDAT</b>	<b>11 500,00</b>	7 000,00
<b>GARDON TRIOTIN</b>	<b>250,00</b>	250,00

<b>HARMONIE MUNICIPALE</b>	<b>2 000,00</b>	2 000,00
<b>JEUNES SAPEURS POMPIERS</b>		
<b>LA BROQUERIE</b>		
<b>SAPEURS POMPIERS</b>	<b>1 270,00</b>	1 270,00
<b>SQUADRA</b>		
<b>TRIEUX 63</b>	<b>160,00</b>	160,00
<b>TRIOTHEQUE</b>	<b>1 550,00</b>	1 550,00
<b>UN SOUFFLE UN SOURIRE</b>		
<b>coopérative scolaire</b>		
<b>Aux gens qui sèment</b>	<b>5 000,00</b>	1 500,00
<b>TOTAL asso</b>	<b>28 380,00</b>	<b>20 380,00</b>

**12 voix pour**

**2 abstentions** : Mme SABBA Barissa, Mme THIRION WATRIN Frédérique (représenté)

**8 non-participants** : M BARBERIO Antoine, M BOSSI Yoann, M GIANGRANDI Patrick, M KOCIAK Jean-Claude, M MARZEK Jean-Pierre, M MENGHI Marizio, M RIANI Gérald, M TOMC Claude

**159\_2025 - Fourrière Moineville**

En remplacement de M. Pascal HENRY, le conseiller municipal délégué à la fourrière du Jolibois, refuge de Moineville est Mme NAGEL Annie.

Le conseil municipal adopte ce changement à l'unanimité.

**22 voix pour**

**160\_2025 - renouvellement ligne de trésorerie**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la ligne de trésorerie ouverte auprès de la Caisse d'Épargne arrive à expiration et qu'il y a lieu de la renouveler afin de permettre la réalisation des travaux d'investissement. Il donne connaissance des propositions faites par la Caisse d'Épargne Grand Est Europe

Après examen, le conseil municipal, à la majorité décide :

**18 voix pour**

**4 abstentions** : M GIANGRANDI Patrick, M RIANI Gérald, Mme SABBA Barissa, Mme THIRION WATRIN Frédérique (représenté)

## Questions diverses

### Question reçu par mail de M. Bossi Yoann

<< Dans le procès-verbal du conseil communautaire cœur du pays-haut du jeudi 14 Novembre 2024, au point 1 décision modificative N°4 Budget Principal, nous pouvons lire un excédent de 100 000€ de tri Anim>>.

- D'où vient cet excédent ?
- Quel était la totalité de l'excédent ?
- Pourquoi cet excédent ne bénéficierait pas aux utilisateurs du service de tri Anim ?
- A défaut, pourquoi est-il réinjecté dans le budget de l'interco et non à notre commune ?

Réponse de Monsieur Tellier :

Il est important de rappeler, en préambule, que la commune de Trieux a transféré la compétence « périscolaire » à la communauté de communes Cœur du Pays-Haut. Ce transfert implique que l'intercommunalité prend en charge l'organisation, la gestion et le financement de ce service.

Dans ce cadre, un marché public a été lancé par l'intercommunalité afin de sélectionner un prestataire capable d'assurer la prestation périscolaire sur les différentes communes concernées, dont Trieux. Deux structures ont répondu à cet appel d'offres : les Francas, Tri Anim et Grandir Ensemble ; Tri Anim a été retenu sur plusieurs sites, notamment sur Trieux et Landres. Un marché a été signé pour la période allant de mars 2023 à décembre 2026

Les montants prévisionnels du marché ont été calculés en tenant compte d'un certain nombre de paramètres : nombre d'enfants accueillis, besoins en personnel, charges fixes (énergie, télécoms, bâtiments, etc.), prix des repas, ainsi que des financements extérieurs comme les aides de la CAF.

À la réception du compte de résultat 2024, il est apparu que le marché attribué à Tri Anim était excédentaire pour environ 100 000 euros. Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- une surestimation initiale des dépenses par Tri Anim (notamment en personnel),
- un nombre d'enfants finalement inférieur aux prévisions,
- des aides de la CAF plus importantes que prévu (notamment la prise en charge des repas du midi, ce qui n'était pas encore acté au moment de l'élaboration du budget).

A noter qu'un excédent a été constaté également pour les Francas

Des échanges ont eu lieu entre l'intercommunalité et Tri Anim (ainsi que les Francas) afin de convenir d'un remboursement du trop-perçu car le marché courant jusqu'à fin 2026, la possibilité de faire les comptes in fine aurait pu être choisie ; Une délibération du conseil communautaire a été prise

En ce qui concerne la commune de Trieux, cet excédent n'a aucune incidence directe sur la participation financière que nous versons à l'intercommunalité.

En effet, les relations financières entre une commune et son groupement sont régies par la loi : il s'agit des attributions de compensation

Pour faire simple, des impôts qui étaient dus aux communes ont été versés par la loi aux intercommunalités qui doivent les reverser aux communes sur un montant délibéré par le bloc local

De ce versement d'AC aux communes sont déduits les coûts des compétences que l'intercommunalité exerce pour les communes, dont l'Enfance.

Ce coût est évalué par une commission réglementaire qui est la CLECT (Commission d'Evaluation des Charges transférées) dont les élus sont désignés après l'installation du conseil communautaire après chaque renouvellement de mandat

L'évaluation des charges est réglementée et deux méthodes de calcul sont possibles : soit par accord du bloc local, soit classiquement au vu des budgets antérieurs communaux.

Cette évaluation est fixe. Pour la modifier, la CLECT devrait se réunir et revoir toutes les charges mais surtout obtenir une majorité

Elle ne varie pas selon que le prestataire fasse un excédent ou un déficit.

Pour financer l'exercice d'une compétence en Investissement et Fonctionnement, l'intercommunalité utilise les recettes des transferts de charges, des subventions et des recettes générales.

De la même manière que si le coût du service était supérieur aux prévisions, ce serait à l'intercommunalité d'assumer la différence, l'excédent revient également à l'intercommunalité dans une logique de mutualisation des moyens.

L'intercommunalité n'est pas excédentaire en transferts de charges

Cette logique permet à l'ensemble des communes membres de bénéficier d'une gestion financière plus stable et collective, avec des marges de manœuvre budgétaires plus importantes au niveau intercommunal que si chaque commune gérait isolément son service.

**Questions reçues par mail de** Mme Sabba pour Mme SABBA, Mme Watrin, M. Giangrandi, M. Riani

- Estimation des terrains par les domaines concernant l'implantation de la future maison médicale à Trieux
- Copie du rapport d'audit à votre arrivée en tant que maire
- Les copies de la plainte du logement « ancien fonctionnaire »
- Prise en charge des frais d'avocat et reversement des dépens

Réponse de M. Kociak

En attente de réponse de l'avocat, les réponses seront données au prochain conseil municipal

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 18h50.

Monsieur BOSSI Yoann  
Secrétaire de séance



Monsieur KOCIAK Jean-Claude,  
Maire

